

Commune d'ESCOLIVES STE CAMILLE (Yonne)

COMPTE RENDU RÉUNION de CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 Mai 2016

L'an deux mil seize, le vingt-six mai à vingt heures, le conseil municipal de la commune s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi dans la salle habituelle de ses séances sous la présidence de Mme ALFARO Josette, Maire

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes ALFARO Josette et MARCHAL Ambre et MM BIRTEGUE Pascal, d'ANNOUX Bruno, HISQUIN Yvan, KUPRESKI Sacha, BORGNAT Benjamin, LUBRANO Eric, REGNART Mathieu, REGITZ Jean-Philippe et VANTHEEMSCHE Philippe.

ABSENTES EXCUSÉES : Mmes BRAS Hélène et CLOP Anita (pouvoir à M Eric LUBRANO), BIZET Jean-François

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Yvan HISQUIN

ORDRE DU JOUR :

- I - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**
- II - EMBAUCHE NOUVEL EMPLOI AVENIR au service technique**
- III - RENOUVELLEMENT DEUX CONTRATS AIDES**
- IV - AVIS SUR PROJET DE PERIMETRE POUR UN NOUVEL ETS PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**
- V - VENTE ET ACHAT DE PARCELLE**
- VI - EMBAUCHES AU CLSH pour vacances d'Eté**
- VII - DEVIS DE REFECTION DE TOITURE DU CAFE**
- VIII - DEMANDE DE SUBVENTION à l'Agence de l'Eau pour acquisition matériel de désherbage mécanique**
- IX - QUESTIONS DIVERSES**

Mme le Maire procède à la lecture du compte rendu de la réunion du 28 avril qui n'appelle aucun commentaire.

I – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Le conseil municipal procède à l'examen des demandes de subvention faites par les associations pour 2016. Mme le Maire remet à chaque conseiller un tableau sur lequel figurent les montants attribués en 2015. Après en avoir délibéré le conseil attribue les subventions suivantes (voir tableau ci-après)

Associations	Payé 2015	Demande 2016	Voté 2016
Coop.Scol.Coulanges	1 600,00 €	1600,00 €	1600,00 € versés
Comité Animation Escolives	1 100,00 € + 274 (Cpteur EDF)	Pas de demande	0
Foot COULANGES	405,00 €	29 participants X 15 €	22X 15 = 330 €
Les Amis du Clocher	0	360 € pour rembt frais huissier? (besoin d'information)	
Comité Jumelage Escolives	1 100 € + 220 (cpteur EDF)	1100€ + 220 (cpteur EDF)	500 € + Cpteur
Association Vincelles Gym		0€	0
Compagnons du Lavoir		0€	0
Nelle Assoc Coulanges « La Tête et les Jambes »		15 participants X 15 € = 125 €	A vérifier particip
Enfance Buissonnière		500,00 €	500 €
Maison Familiale rurale du Sénonais	0	0	0
Groupe Scolaire ST JOSEPH	0	0	0
TOTAL	4 205 € + 484,47 € (EDF)		

II – EMBAUCHE NOUVEL EMPLOI AVENIR :

Philippe VANTHEEMSCHE explique au conseil municipal que

- vu l'absence pour maladie de Quentin GUYOT, qui se remet petit à petit de son accident et qui risque d'être encore absent quelques mois,
- vu le surcroit de travail à cette période de l'année et en période de congés, il est nécessaire de recourir à l'emploi d'un nouvel agent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE SON ACCORD pour l'embauche à compter du 1^{er} juin 2016 d'un jeune homme en emploi avenir à raison de 35 heures par semaine rémunéré au SMIC horaire.

Mme le Maire est mandatée pour effectuer toutes les démarches nécessaires à cette embauche.

III – RENOUELEMENT DEUX CONTRATS AIDES :

Les deux contrats aidés suivants arrivant à leur terme :

- emploi avenir au secrétariat à renouveler à compter du 1^{er} juin 2016
- CAE/CUI au site archéologique à renouveler à compter du 8/07/2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE SON ACCORD pour le renouvellement de ces contrats :

- Au secrétariat pour un an soit jusqu'au 31/5/2017 à raison de 35 heures rémunérées à 10,10 € bruts de l'heure pour l'emploi avenir
- Au site archéologique pour un an soit jusqu'au 8/07/2017 à raison de 32 heures par semaine rémunérées à 12,12 € bruts de l'heure pour le CAE/CUI

IV – AVIS SUR PROJET DE PÉRIMÈTRE POUR UN NOUVEL ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE :

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'un nouvel avis doit être notifié à M le Préfet sur le projet de fusion et d'extension du territoire de la CAA avec le rattachement des communes de la CCPC hors les communes de Coulangeron, Migé, Charentenay et Val de Mercy.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal CONFIRME son accord pour le rattachement de notre commune en particulier et des communes de la CCPC (hors les 4 communes ne souhaitant pas cette intégration) dans la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois à compter du 1^{er} janvier 2017.

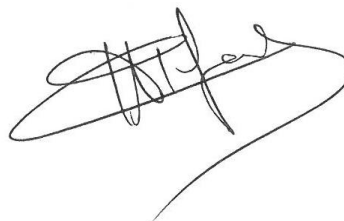
V – VENTE ET ACHAT DE PARCELLES :

- A) Afin d'améliorer la largeur du chemin de la Motte, la commune envisage de se porter acquéreur d'une petite parcelle cadastrée **AD 147**. L'un des propriétaires a donné son accord.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE SON ACCORD pour cette acquisition et MANDATE Mme le Maire pour faire aboutir cette démarche avec Me LAMBERT TAPIE afin d'étudier ce qui peut être fait puisque nous n'avons pu contacter tous les héritiers.

- B) Parcelle AI 134 : La commune achète aux consorts JEANDEAUX (délibération du 10/03/2016) et ACCEPTE de revendre à leur demande une partie de cette parcelle qui jouxte la propriété sise au 15 Rue Suzanne Brisset. Le cabinet DELELIGNE est mandaté pour le bornage de cette partie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE SON ACCORD pour cette cession dont le prix sera calculé en fonction de la superficie revendue (suite bornage) X le prix d'achat par la commune au m². Une partie des frais de géomètre et de notaire seront pris en charge par les acquéreurs.



VI – EMBAUCHES AU CLSH pour VACANCES de l'ETE :

Mme le Maire explique au conseil municipal que pour assurer un bon fonctionnement au centre de loisirs sur les vacances de l'été 2016, il est nécessaire de procéder à plusieurs recrutements dans un premier temps pour le mois de juillet :

- 3 Contrats Engagement Educatif : 15 jours – 20 jours (y compris 14 juillet) et 9 jours Rémunérés à 74,47 € bruts par jour (y compris congés payés)
- 1 contrat à durée Déterminée de 39 heures par semaine rémunérées sur le 1^{er} échelon des adjoints d'animation et selon la législation pour les heures supplémentaires au-dessus de 35 heures.
- 1 contrat à durée Déterminée de 40 Heures minimum sur une semaine du 11 au 15/7/2016 rémunérées sur le SMIC horaire et selon la législation pour les heures complémentaires au-delà de 35 Heures. Ce contrat pourra être utilisé sur les autres semaines de vacances selon les effectifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DONNE SON ACCORD**

- pour ces embauches
- pour l'attribution d'une prime de 30 € bruts par nuit aux deux animateurs chargés d'encadrer le camp sur la semaine du 11 au 15/7/2016, soit 4 nuits.
- Pour les tarifs déterminés pour le camp

Tranches de Quot. Familial	Tarif régime général	Tarif régimes particuliers
1 : inférieur à 450 €	40,00 €	50,00 €
2 : inférieur à 670 €	50,00 €	60,00 €
3 : inférieur à 900 €	60,00 €	70,00 €
4 : jusqu' à 1199 €	75,00 €	85,00 €
5 : au-delà	90,00 €	100,00 €

+ forfait grandes vacances CCPC ou hors CCPC ou le prix de la journée pour les personnes qui ne prennent pas le forfait.

Mme le Maire informe le conseil municipal des nouveaux tarifs applicables à compter du 4 juillet 2016 pour les grandes vacances et à compter de la rentrée scolaire de septembre 2016 pour les petites vacances – les mercredis et les accueils périscolaires. Ces tarifs sont en augmentation d'environ 2% (voir tableau ci-après)

VII – DEVIS DE RÉFECTION DE LA TOITURE DU CA Philippe VANTHEEMSCHE informe le conseil municipal de l'avancement du projet de réfection de la toiture du café. Plusieurs devis ont été demandés.

Conformément aux exigences des Bâtiments de France, la toiture devant être réalisée en tuiles Montchanin losangées et les rives en ruellée, certains devis ont dû être revus. Philippe

VANTHEEMSCHE présente donc les 3 devis pour cette opération retenue dans le programme d'investissement 2016.

- Devis entreprise DA-SILVA HT 21 854,32 €
- Devis entreprise FAUCONNET HT 17600,30 €
- Devis entreprise COSTA HT 14798,53 €

A noter que l'offre DA-SILVA propose une reprise de charpente qui semble être nécessaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal demande un complément d'information concernant la reprise de charpente aux entreprises Fauconnet et Costa.

VIII – DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU pour ACQUISITION MATÉRIEL DE DÉSHERBAGE MECANIQUE :

Philippe VANTHEEMSCHE explique au conseil municipal que notre collectivité a signé en 2013 une convention "objectif zéro pesticides" dans nos villes et villages et nous avons atteint le **niveau 3** de la chartre conventionnelle en respectant le plan de gestion élaboré par ASCONIT consultant.

Sur proposition de Philippe VANTHEEMSCHE, il est souhaitable que la commune s'équipe de matériels de désherbage performant pour traiter les zones à entretien intensif.

Après avis de professionnels et consultants en environnement, l'équipement répondant aux mieux à nos exigences est le suivant :

- Une débroussailleuse (type réciprocatour) city cut excelion 2000 PELLENC
- Une tête city cut et batterie 1100 PELLENC
- Une bineuse-sarcluse cultivion PELLENC
- Une batterie 700 PELLENC

Devis élaboré par SAS ALABEURTHE d'un montant HT de 4414,25 € d'une part

- D'une houe maraichère Scalp Com et ses accessoires

Devis élaboré par SAS TERRATECK d'un montant HT de 817,00 € d'autre part.

Soit un investissement total HT de 5231,25 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

RETIENT les devis susmentionnés afférents à l'acquisition de matériels de désherbage

SOLLICITE de l'AESN une subvention de 50 % pour cet équipement dans le cadre "zéro pesticide" en zone non agricole

CHARGE Mme le maire de faire toutes les démarches nécessaires pour cette acquisition

IX – QUESTIONS DIVERSES :

A) Demandes d'Admission en non-valeur pour deux dossiers de surendettement :

- 2 315,78 € sur le budget « eau assainissement » pour les années 2009 à 2013
- 1 413,40 € sur le budget communal pour les années 2010 à 2012

Après en avoir délibéré le conseil municipal DONNE SON ACCORD par 4 voix contre et 8 voix pour ces écritures et mandate Mme le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires ainsi que les virements de compte à compte nécessaires à la prise en charge de ces dépenses sur les deux budgets

B) Demande de location du foyer communal par associations extérieures à la commune et pour des festivités :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE de traiter au cas par cas les demandes de location.

C) Décision Modificative Budget primitif 2016 de la commune :

A la demande de la Préfecture, il est nécessaire de couvrir le déficit des restes à réaliser 2015 soit un montant de 61 722 €, le montant à inscrire au compte 1068 doit être de 203 649 € au lieu de 141 927 €.

SECTION	Article	Montant	Nouveau montant	Nouv Montant sections
Fonctionnement	002 R	- 61 722 €	79 688 €	897 159 €
	023 D	- 61722 €	26 569 €	
Investissement	1068 R	+ 61 722 €	203 649 €	Idem
	021 R	- 61722 €	26 569 €	405 230 €

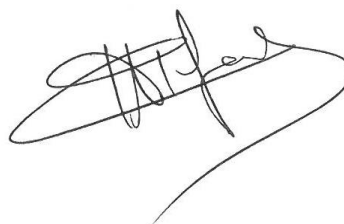
Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE SON ACCORD pour cette décision modificative.

D) Indemnités Kilométriques

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE SON ACCORD pour verser à Mme Morgane DUPLOYER un montant de 60,50 € pour son déplacement à AUTUN lors d'une réunion d'information en avril 2016.

E) Hausse du coefficient d'IFTS pour le grade de rédacteur :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DONNE SON ACCORD pour porter à 4 le coefficient d'IFTS accordé au grade de rédacteur à compter du 1^{er} juin 2016.



F) Festivités :

Philippe VANTHEEMSCHE a rencontré le représentant de la société Decolum spécialisée dans les illuminations de villes. Le déstockage de certains articles est proposé à des prix sacrifiés pour un achat effectué avant le 31 mai.

Le devis concerne la décoration de la façade de la mairie, deux décors de candélabres pour la Cour Barrée, une guirlande pétillante pour le sapin du parvis et une guirlande cascade pour la salle polyvalente (offerte). Le montant total s'élève à 1109,30 € HT soit 48% de réduction.

Après étude des devis, le conseil municipal, **DECIDE** d'accepter l'offre de la société Decolum.

Philippe VANTHEEMSCHE informe le conseil municipal du prochain déploiement du nouveau compteur intelligent Linky de ERDF dans le département.

Cette opération, qui devrait coûter entre 5 et 7 milliards d'euros au gestionnaire du réseau de distribution d'électricité ne fait pas l'unanimité. Sollicités par des habitants, de nombreuses communes ont adopté des délibérations, refusant la pose de ces appareils sur leur territoire.

L'élu demande donc, à chaque membre du conseil, de prendre le temps de se renseigner sur ces nouveaux compteurs (impact sur la santé, coût, perturbation de la domotique et flicage) au cas où nous aurions à émettre un avis de notre assemblée.

La prochaine réunion sera fixée ultérieurement.

Le Maire, Josette ALFARO